

**COMPTE RENDU - AFFICHAGE**

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**Séance du 19 Janvier 2016**

Nombre de membres en exercice : **40**  
Nombre de présents : **31**  
Nombre de votants : **39**

Date de la convocation : 11 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis à la salle Socioculturelle de Courçon d'Aunis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Monsieur le Président accueille les membres présents.

**Présents :**

MM. FAGOT, DEBEGUE, délégués d'Andilly les Marais,  
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,  
M. VRIGNAUD, délégué suppléant de Benon,  
M BOISSEAU, Mme BOUTET, délégués de Charron,  
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon d'Aunis,  
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,  
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,  
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur le Mignon,  
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,  
M. SERVANT, délégué de La Ronde,  
Mme LACHEVRE, déléguée suppléante du Gué d'Alléré,  
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,  
MM. BODIN, MAITREHUT, Mmes GALLIOT, MAINGOT, délégués de Marans,  
M. POUILLARD, Mme NICOL, délégués de Nuaillé d'Aunis,  
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,  
MM. PETIT, SUIRE, Mme VIVIER, délégués de Saint-Jean de Liversay,  
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,  
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,  
M. BOUHIER, délégué de Taugon,  
Mme SINGER, déléguée de Villedoux.

**Absents excusés** : MM. COLAS, CRETET, BELHADJ, BOUJU, JARDONNET, VENDITTOZZI, Mmes DUPRAZ, ROCHETEAU, BRAUD, GUINET, GATINEAU.

Madame DUPRAZ donne pouvoir à Monsieur FAGOT, Monsieur COLAS donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame BRAUD donne pouvoir à Monsieur BOISSEAU, Madame GUINET donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Monsieur BELHADJ donne pouvoir à Madame MAINGOT, Monsieur BOUJU donne pouvoir à Madame GALLIOT, Madame GATINEAU donne pouvoir à Monsieur PETIT, Monsieur VENDITTOZZI donne pouvoir à Madame SINGER.

**Secrétaire de séance** : Corinne SINGER

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Fabrice LAUMOND, Technicien du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin qui va présenter le projet de tourisme fluvestre.

## 1. Approbation du compte-rendu du Conseil du 14 octobre 2015

Monsieur le Président demande aux membres présents d'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 octobre 2015.

Monsieur MAITREHUT souhaite que soit précisé les propos de Monsieur BODIN, concernant les travaux du « Pont du Brault qui coûterait environ 240 millions d'euros ». Monsieur BODIN répond qu'il a pu se tromper et annoncer un mauvais chiffre. Monsieur MAITREHUT demande également des précisions à Monsieur PETIT sur ses propos concernant « la nouvelle équipe municipale de Marans qui représente la majorité des Marandais ». Monsieur PETIT explique qu'il a voulu insister sur la légitimité de la nouvelle équipe municipale.

Les membres présents du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 octobre 2015.

## 2. Projet de Tourisme Fluvestre – Convention cadre 2016/2020

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fabrice LAUMOND, responsable du projet de Tourisme Fluvestre au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR)

Monsieur le Président expose après cette présentation par le PNR du Marais Poitevin, que le tourisme du Marais poitevin a connu un nouvel essor ces dernières années par le développement des circuits des randonnées, en vélo notamment, et par l'amélioration la qualité des sites de visite, abbayes, éco-musés, etc...

Pour élargir l'offre touristique et l'étendre à l'ensemble du territoire, il a été collectivement convenu d'examiner les conditions de mise en valeur de la Sèvre Niortaise. C'est dans cette perspective que les acteurs du développement touristique, agences départementales de tourisme, Parc naturel régional et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, gestionnaire de la voie d'eau ont interrogé la possibilité de relancer la navigation touristique sur le fleuve, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables de France.

Une étude de faisabilité a confirmé l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau.

Ce projet permettrait de relier les villes de Niort et Marans dans une première phase faisant l'objet de la convention soumise à l'approbation du Conseil, puis de La Rochelle, dans une deuxième phase si les études de faisabilité en confirme la possibilité.

L'exploitation de l'infrastructure ainsi aménagée sera ensuite confiée à un opérateur économique recruté selon les procédures de droit en vigueur, en fonction d'un cahier des charges précisant notamment les caractéristiques attendues des bateaux.

Compte tenu des forts enjeux environnementaux sur le site du marais poitevin et dans le respect du Label Grand Site, le projet mené sera particulièrement respectueux de la biodiversité, des paysages et du développement durable.

Monsieur le Président expose ensuite le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Investissements aménagements haltes escales, capitainerie, bâtiment hivernage...	3 500 000 €	État - CPER Poitou Charentes	750 000 €
Investissements aux écluses (aménagements/travaux sur le DPF)	1 200 000 €	État - CPER Pays de Loire	580 000 €
Investissements numérique et signalétique permettant le lien entre activités nautiques et activités touristiques à terre	200 000 €	Région – CPER Poitou Charentes	750 000 €
		Région – CPER Pays de Loire	282 000 €
		FEADER	490 000 €
		Conseil départemental 79	622 000 €*
		Conseil départemental 17	348 000 €*
		Conseil départemental 85	378 000 €*
		CDC Aunis Atlantique	132 000 €
		CDC Vendée Sèvre Autise	162 000 €
		Communauté d'Agglomération de Niort	406 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 900 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 900 000 €</b>

Enfin, monsieur le Président précise que la présente convention se déclinera en conventions d'opérations qui seront conclues avec les maîtres d'ouvrage au fur et à mesure des besoins, en fonction de l'avancement des opérations du programme. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin ayant vocation à intervenir sur la totalité du territoire concerné, dans les domaines conjugués du tourisme et de l'aménagement, a été retenu pour animer cette opération et de coordonner sa mise en œuvre.

Monsieur le Président demande au Conseil d'une part, de valider le projet d'aménagement de la Sèvre Niortaise navigable entre Niort et Marans en vue du développement du tourisme fluvestre, ainsi que les modalités de financement, d'autre part de l'autoriser à signer ladite convention à intervenir avec les différents partenaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE de valider** le projet d'aménagement de la Sèvre Niortaise navigable entre Niort et Marans en vue du développement du tourisme fluvestre, **de valider** le plan de financement proposé et note que l'engagement de la Communauté de Communes est estimé à 132.000 € et **d'autoriser** le Président à signer la convention multi partenariale portant sur ce projet

### 3. Mise à jour du tableau des Commissions Vie Sociale et Environnement

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a constitué des commissions de travail. Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux, un par commune et par commission (sauf commission des Finances).

A la suite de nouvelles demandes des communes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions communautaires Environnement et Vie Sociale.

### 4. Sports – Validation du budget ski 2016

Monsieur le Président donne la parole à madame AMY-MOIE, vice-Présidente déléguée qui expose que la commission « Sport et Culture » propose au conseil communautaire de reconduire le séjour ski à destination des enfants de 11 à 16 ans du territoire d'Aunis Atlantique en 2016. Le séjour ski est prévu du 21 au 26 février à Saint-Lary Soulan. Le budget prévisionnel est le suivant :

Budget Séjour Ski 2016						
Charges spécifiques au projet		Produits spécifiques au projet				tarif famille
Détail	BP 40 places et 7 accompagnateurs	Détail	BP 40 places et 7 accompagnateurs			
Salaires intervenants	3 800.00 €	Participations familles	13 600.00 €	Participation famille en moyenne 340€		6 jours
Prestataires x4 (4x950)	3 800.00 €					144 €
						216 €
<b>Hébergement/Alimentation</b>	<b>11 055.00 €</b>					252 €
Centre de vacances: chalet thibétain	10 755.00 €	CAF	2 400.00 €	Participation CAF 10€ par jour par enfant		324 €
Goûters	300.00 €					396 €
<b>Transport Michel Voyage</b>	<b>2 506.00 €</b>					
<b>Animations/Activités</b>	<b>12 382.00 €</b>	CDC	13 993.00 €	Participation CDC 58€ par jour par enfant		
Locations ski	2 062.00 €					
forfaits ski alti service	5 920.00 €					
Cours ski esf	3 800.00 €					
<b>autres animations</b> (en cas de mauvais temps et fermeture station) visite maison ours et piscine	600.00 €					
<b>Achat matériels</b>	<b>200.00 €</b>					
<b>Pharmacie</b>	<b>50.00 €</b>					
<b>Total</b>	<b>29 993.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>29 993.00 €</b>			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **VALIDE** le séjour ski 2016 et les modalités financières reprises dans le projet de Budget 2016 ci-dessus.

### 5. Finances / Sports – Personnels Séjours ski 2016

Monsieur le Président, en complément de la délibération du même jour validant le séjour ski 2016, rappelle au Conseil la possibilité de procéder au recrutement d'agents contractuels ou de mettre en œuvre le dispositif de la mise à disposition d'agents, pour pourvoir à l'encadrement dudit séjour.

La mise à disposition d'agents obéit à des règles très strictes et dans le cas d'un accord prévoit : l'accord de (ou des) l'agent qui sera (ont) mis à disposition, la saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 17, la mise en place d'une convention précisant les conditions organisationnelles et financières de celle-ci.

Monsieur le Président précise qu'il a sollicité la Ville de Marans pour une mise à disposition d'un agent de cette collectivité, dans ce cadre. Les termes de cette mise à disposition font l'objet d'une convention entre les deux Collectivités.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir et, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, sur les mises à disposition et conventions de mise à disposition à venir.

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention type,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE d'approuver** les termes de la convention type qui prévoient notamment le remboursement par la collectivité bénéficiaire des charges, salariales, inhérentes à cette mise à disposition, **d'autoriser**, dans le cas présent, Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la ville de Marans et **d'autoriser** Monsieur le Président à signer à l'avenir tous documents relatifs à la présente délibération.

## **6. Finances – Attribution de fonds de concours – Saint Cyr du Doret**

Monsieur le Président expose au Conseil que la Commune de Saint Cyr du Doret sollicite un fonds de concours dans le cadre de son projet de travaux de réaménagement et de mise en conformité accessibilité handicapés du bâtiment « Mairie ».

Le montant de l'opération est estimé à 15 838,53 € HT. Le montant sollicité par la commune dans le cadre du fonds de concours est de 6 825,47 €.

Compte-tenu de l'enveloppe attribuée à la commune, qu'il s'agit de la première demande et que le montant sollicité représente 40,5 % du reste à financer par la commune, la somme de 6 825,47 € peut être accordée.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer le montant sollicité par la Commune.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret en date du 11 septembre 2015,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu l'intérêt que présente cette opération pour le développement économique, social et culturel de notre territoire,

Vu le budget 2015 et l'état des crédits restants à disposition pour la Commune de Saint Cyr du Doret,

Après en avoir délibéré, par 38 voix Pour et 1 abstention, **DECIDE d'attribuer** à la Commune de Saint Cyr du Doret le fonds de concours suivant : Projet de travaux de réaménagement et de mise en conformité accessibilité handicapés du bâtiment « Mairie » : 6 825,47 euros. La somme demandée est inférieure à la moitié de la part de financement de la Commune et **autorise** son Président à signer tous documents administratif, technique et financier en rapport avec cette délibération.

## **7. Culture - Finances – Programmation culturelle 2016 – Présentation et budget**

Monsieur le Président donne la parole à madame AMY-MOIE, vice-Présidente déléguée qui propose au conseil communautaire, conformément aux travaux de la commission « sport et Culture », un projet de programmation culturelle qui s'articulera autour de 7 propositions :

- ✓ En janvier, dans le cadre des activités des Maisons de l'Enfance et des RAM, 12 représentations du spectacle jeune public « La brouille » proposé par la Cie Tarabates.
- ✓ En mai, une déambulation du géant « Jean de l'Ô », dans le cadre de l'inauguration du nouvel embarcadère de Bazoin.
- ✓ En juillet, dans le cadre des Sites en scènes, une installation de feu de la Cie Carabosse.
- ✓ En septembre, dans le cadre de la fête des associations, des interventions de la fanfare « Les Traine-savates » ainsi que la présence d'un artiste chargé de l'accueil et des annonces (en cours de recherche).
- ✓ A l'automne, un temps fort Hip Hop, en partenariat avec La Coursive et le CCN de La Rochelle comprenant le spectacle « Index » de la Cie Pyramid et des ateliers à destination des adolescents du territoire.
- ✓ De mai à décembre, un projet intergénérationnel à l'attention de l'ensemble des bibliothèques du territoire, porté par la Cie La Baleine Cargo autour de leur nouvelle création jeune public « poulette-crevette ».
- ✓ Sur l'année, un programme de 4 visites de villages permettant de découvrir et de valoriser d'une façon originale et décalée le patrimoine et les atouts du territoire : Théâtre de Rue avec « A vendre », balade en fanfare avec « Orphéon sur la Ville », visite historique et musicale avec Atemporelle et visite dans la nature avec « les marches inouïes ».

Cette programmation culturelle 2016 a été estimée à 79 025,12 €, les recettes prévisionnelles ont été estimées à 41 000 €. Le coût résiduel pour la CdC serait de 38 025,12 €. Les éléments financiers seront repris dans le projet de Budget 2016.

Après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 36 voix Pour, le Conseil Communautaire **DECIDE de valider** la programmation culturelle 2016 telle que plus haut exposée.

## **8. Finances – Culture – Programmation culturelle 2016 – Demandes de subventions**

Monsieur le Président expose aux membres présents que pour faire suite à la proposition de programmation culturelle 2016 exposée, des demandes de subventions vont être demandées auprès du Conseil Départemental, du CNAR, du CRDD et de la DRAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'autoriser le Président à signer les différentes demandes de subventions et conventions afférentes à cette programmation, conformément au tableau prévisionnel présenté.

## **9. Ressources humaines – Annualisation du temps de travail**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Jean-Marie BODIN, vice-président délégué qui expose au conseil que deux services, compte tenu de leurs missions et des créneaux horaires d'exercice du service public qu'ils ont à assurer, sont concernés par le dispositif de l'annualisation. Le principe de l'annualisation (Décret n°2000-815 du 25 août 2000) dispose que le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur d'un cycle, qui peut être la semaine, la quinzaine, le mois, le trimestre, l'année ...

Lorsqu'il est annuel, l'addition des cycles sur l'année doit respecter les 1607 heures de travail effectif.

La nouvelle durée de travail est donc organisée selon des cycles prédéterminés, organisés sur l'année civile qui peuvent différer selon le service ou la nature des fonctions.

Cas particulier du dimanche : Dans le cadre d'une annualisation, un dimanche ou un jour férié (excepté le 1er mai), correspond à un jour dit « normal » et ne donne donc droit à aucune majoration financière.

La collectivité propose que les heures de dimanches ou jours fériés soient majorées en temps : une heure de dimanche travaillé donne droit à une heure ½ de compensation dans le cadre de l'annualisation.

Cette compensation horaire supprime toute forme de compensation financière.

Cette proposition sera applicable à l'ensemble des services de la CDC.

Cas particulier du travail de nuit (Sont considérées comme heures de nuit, toutes heures réalisées entre 21h et 6h du matin) : L'annualisation prévoit la compensation de l'heure de nuit. Pas de comptabilisation en heure supplémentaire.

Cas particulier des séjours : - Tout agent amené à quitter son domicile, au moins 4 nuits, se verra attribué une « prime de séjour ». Cette dernière sera calculée en fonction de l'indice de l'agent et de la manière suivante : Nombre de jours du séjour \* 2h valorisées en heure supplémentaire.

Régime d'équivalences :

\* les heures de nuits (21h à 6h) seront valorisées en temps comme 3h30 de travail effectif journalier.

\* le voyage (temps de trajet en bus jusqu'au lieu du séjour) est comptabilisé en temps de travail effectif de la moitié de sa durée (ex : 8h de voyage comptabilisées 4h de travail effectif)

Avis favorable du CT sur chacun des points.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de valider le principe de l'annualisation exposé ci-dessus.

## **10. Développement économique – Partenariat - Association Régionale des Cigales du Poitou-Charentes**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALLIAN, vice-président chargé du Développement Economique, qui explique que l'association régionale des CIGALES du Poitou-Charentes sollicite la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour engager un partenariat afin de développer de nouvelles actions de soutien au développement économique sur le territoire.

Cette association assure le développement et la synergie des Clubs CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Economie Solidaire) groupes de 5 à 20 particuliers qui mettent en commun une partie de leur épargne pour l'investir dans des projets pendant 5 ans et accompagner les dirigeants pendant cette période. Le but est de contribuer par un apport en capital au développement d'activités créatrices d'emplois et utiles pour chaque territoire.

L'association souhaite être présente dans tous les territoires dont celui de la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour répondre aux besoins des porteurs de projet. Elle sollicite une aide financière pour mettre en place le plan d'actions suivant :

- Développer des partenariats avec les clubs d'entreprises et avec les acteurs de la création d'entreprises.
- Organiser les contacts et des réunions d'informations.
- Rechercher avec le Bureau du Conseil Communautaire des leviers pour créer des Clubs.
- Etendre progressivement les participations de l'association aux foires et salons.

L'aide financière consiste en une convention d'objectifs de 3 ans dont le montant est plafonné à 5 000 € par an selon les résultats de l'association en matière de développement (création de clubs) et d'investissement suivant trois objectifs :

- Soutien forfaitaire par création de Club sur le territoire communautaire.
- Soutien forfaitaire par animation FRICSOL pour les porteurs de projet et personnes en recherche d'emploi. L'animation FRICSOL vise à faire découvrir les finances solidaires à travers un parcours de création d'entreprise au moyen d'un plateau de jeu sous forme de jeu de société.
- Soutien forfaitaire par projet, sur le territoire communautaire, dans lequel le Club investit au capital et l'accompagne. Ce soutien est limité à 60 % des investissements de l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE d'aider** l'association régionale des CIGALES du Poitou-Charentes à s'implanter sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique à hauteur de 5 000 euros par an, de signer la convention d'objectifs d'une durée de 3 ans, de financer chaque objectif calculé selon les résultats obtenus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.

## 11. Informations et questions diverses

### AGENDA PREVISIONNEL (sous réserve) :

▶ 08-01 <b>VŒUX DU PRÉSIDENT</b>	19h00 – Salle des Fêtes de Charron
▶ 12-01 COMMISSION EDDT	18h30 – Pôle Nature Taugon
▶ 19-01 <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	18h30 – Lieu non défini
▶ 25-01 COMMISSION FINANCES	18h30 – CdC Marans
▶ 26-01 COMMISSION TOURISME	18h30 – Pôle Nature Taugon

**CLIS** : le 14 octobre au Conseil Communautaire à Ferrières, Madame BOIREAU a expliqué la proposition de la Commission Petite Enfance- Enfance – Jeunesse d'accorder un forfait de 420 euros par enfant scolarisé dans les CLIS de Courçon et Marans. Habituellement, la CdC prenait en charge la totalité des frais. Ainsi, certaines communes ont reçu une facture du complément par la Commune de Courçon. Monsieur le Président, après en avoir discuté avec les vice-présidents, proposera au prochain Conseil Communautaire que la CdC prenne en charge la totalité des dépenses pour l'année scolaire 2014/2015. Monsieur le Président souhaite que les communes qui ont reçu une facture ne la paient pas. Il ajoute qu'il sera aussi proposé, pour les années scolaires suivantes, de financer aux 2 communes d'accueil, Courçon et Marans, les mêmes charges.

### PROGRAMME 2016

#### Janvier

Pacte financier et fiscal : définition (27 Janvier – Commission finances)

Schéma de mutualisation : présentation du projet (28 janvier – bureau)

Analyse des besoins sociaux : présentation (28 janvier – bureau)

#### Février

Pacte financier et fiscal : consultation du bureau d'études

Jeunesse et Sports : Recrutement du coordonnateur – Le jury sera constitué des 3 VP concernés et du Directeur.

Station service de La Laigne : démantèlement

Schéma de développement économique 2016-2026 : choix du bureau d'études – 46 dossiers ont été retirés.

Aménagement des accès de la zone commerciale de Ferrières : lancement de l'opération

Partenariat avec l'enseignement supérieur : présentation de la Fondation de l'Université aux entreprises

#### Mars

Ports de Marans et Charron : positionnement sur la compétence

Recyclerie : Présentation du projet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Vote des budgets (30 mars)

PEL : élaboration d'un schéma de développement d'action jeunesse 11-17 ans

Transports activités nautiques : marchés

#### Avril

Ancien gymnase de Courçon : début des travaux

GEMAPI : présentation par l'IIBSN et le SYHNA.

Signalétique des sites d'activités et proximité : lancement de l'opération

Couverture numérique des zones : présentation des possibilités de très haut débit aux entreprises

Social : lancement du premier stage « garantie jeunes »

#### Mai

Embarcadère de Bazoin : inauguration le 29 mai

SCOT : Création du syndicat mixte

Nouveau gymnase de Marans : présentation du projet d'AMO

## **Juin**

Police intercommunale : Présentation d'un projet

## **Juillet - Août**

Pacte financier et fiscal : validation

Schéma de développement économique 2016-2026 : présentation de l'étude

Distribution du bulletin territorial n°6

GEMAPI : prise de compétence

## **Septembre**

Fête des Associations : 10 septembre

## **Octobre**

Aménagement des accès de la zone commerciale de Ferrières : travaux

## **Novembre**

Aménagement paysager des zones d'activités : travaux

CIAS : présentation du projet

## **Décembre**

Concernant le pacte financier et fiscal, Monsieur BLANCHARD, demande s'il sera précédé des réunions de travail en Bureau. Monsieur le Président répond qu'il proposera au Bureau de la semaine prochaine d'établir ce que les élus veulent mettre dans l'étude qui sera réalisée par un cabinet extérieur.

Monsieur TAUPIN remarque qu'il n'y a rien d'inscrit concernant le PLUI

Monsieur BODIN répond que tous les mois il sera question du PLUI. Il présentera un calendrier à la prochaine Commission Aménagement.

Monsieur MAITREHUT demande s'il y a toujours 2 échéances pour rendre les demandes de subvention.

Monsieur le Président rappelle les dates limites de dépôt des dossiers de demande de subvention : 31 janvier et 30 septembre.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.

Affichage le 5 février 2016

**Le Président**  
**Jean-Pierre SERVANT**